

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 MARS 2016

Conseil Municipal du

16 mars 2016

L'an deux mil seize, le seize mars, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le onze mars deux mil seize, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

Convocation du

11 mars 2016

PRESENTS: VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude (arrivé à 21h10), LASSALLE Roger, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, ABADIE Jean-Pierre, BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie, BIRABEN-LOUSTAU Pierre (arrivé à 21h30), CELLE Sonia, CENDRÈS Monique, DE MOOR Olivier, HAILLOT Jean-Michel, LECLÈRE Valérie

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

ABSENTS-EXCUSÉS : CHARBONNEL Patrice, POUHEY Sébastien.

PROCURATIONS : BIRABEN-LOUSTAU Pierre donne procuration à DOASSANS-CARRÈRE Philippe (jusqu'à 21h30), CHARBONNEL Patrice donne procuration à CENDRÈS Monique, POUHEY Sébastien donne procuration à CELLE Sonia

SECRETAIRE DE SÉANCE : LECLÈRE Valérie

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 01 mars 2016 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- **1) Approbation du Compte de Gestion 2015**
- **2) Approbation du Compte Administratif 2015**
- **3) Vote des taux des contributions directes 2016**
- **4) Affectation des résultats 2015 au budget 2016**
- **5) Reversement part indemnités : délibération**
- **6) Amortissements SDEPA : délibération**
- **7) Vote du Budget Primitif 2016**
- **8) Comptes-rendus de commissions**
- **9) Questions diverses**

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2015, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Arrivée de Monsieur Jean-Claude MULÉ-BERTRANINE à 21h10.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif de la Commune de BEUSTE pour l'année 2015.

La section de fonctionnement 2015 intègre l'excédent de fonctionnement de l'année 2014 reporté soit 100 000 €.

La section d'investissement 2015 intègre l'excédent d'investissement de l'année 2014 reporté soit 139 568 €.

Monsieur le Maire reprend dans le détail, chapitre par chapitre, toutes les réalisations en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Par ailleurs, il convient de souligner que les recettes d'investissement de l'exercice 2015 reprennent les 200 000 € d'emprunt contracté par la Commune en 2015 pour le projet de rénovation et d'extension de l'école.

Réalisation 2015 + reports de clôture 2014 = Résultats de clôture 2015

| | | RÉALISATIONS EXERCICE 2015 | REPORTS DE CLÔTURE 2014 | RÉSULTAT DE CLÔTURE 2015 |
|-----------------------|----------|---------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| | Recettes | 396 447 € | 100 000 € | 496 447 € |
| Fonctionnement | Dépenses | 331 881 € | 0 € | 331 881 € |
| | | $\Delta 1 = + 64 566$ € | | C1 = + 164 566 € |
| | Recettes | 86 989 € | 139 568 € | 226 558 € |
| Investissement | Dépenses | 95 949 € | 0 € | 95 949 € |
| | | $\Delta 2 = - 8 960$ € | | C2 = + 130 609 € |

| | Exercice 2015 | Clôture 2015 |
|------------------|----------------------------------|---------------------------|
| Résultats | $\Delta 1 + \Delta 2 = 55 606$ € | C1 + C2 = 295 175 € |
| | | Emprunts 2015 : 200 000 € |
| | | 495 175 € |

Résultat de l'exercice 2015 : 55 606 €

Résultat global de clôture : 495 175 €

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et ne prend pas part au vote. Madame la 1^{ère} Adjointe est élue présidente de séance et fait procéder au vote du Compte Administratif 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0.

3. VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2016

Après examen de la Commission Finances, il n'y a pas d'augmentation des taux des contributions directes. Ils restent identiques à ceux de 2015. Le produit fiscal attendu pour l'année 2016 est de 135 505 €.

| Taxes | Taux 2015 | Taux votés en 2016 | Bases 2016 | Produits 2016 |
|------------------|-----------|--------------------|--------------|------------------|
| Taxe Habitation | 10,66 % | 10,66 % | 843 300 € | 89 896 € |
| Foncier Bâti | 7,26 % | 7,26 % | 504 400 € | 36 619 € |
| Foncier Non Bâti | 41,43 % | 41,43 % | 21 700 € | 8 990 € |
| | | | TOTAL | 135 505 € |

Après discussion, le Conseil Municipal suit la recommandation de la Commission Finances et approuve les taux de taxes 2016.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

4. AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AU BUDGET 2016

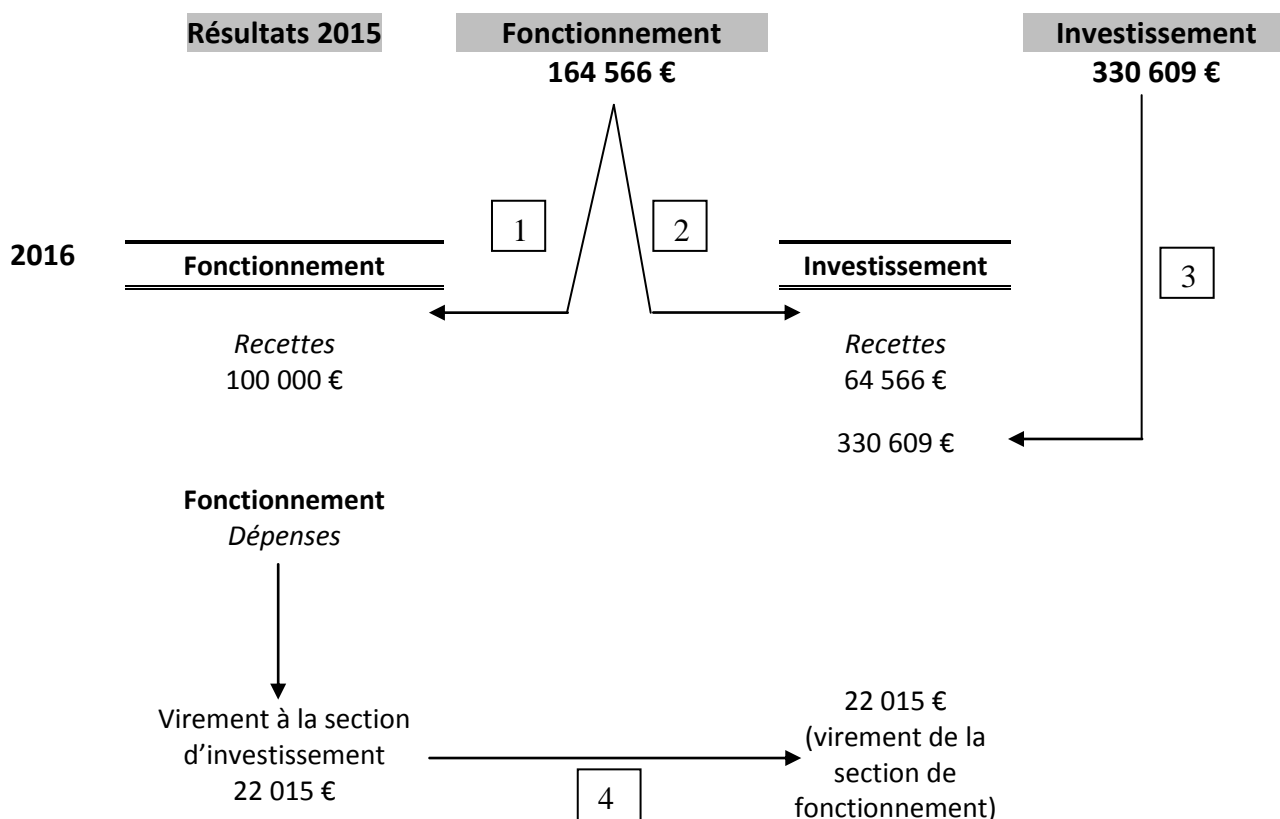
Arrivée de Monsieur Pierre BIRABEN à 21h30.

BUDGET 2016 : Affectation des résultats 2015 dans les sections de fonctionnement et d'investissement 2016

Rappel : Résultat de clôture 2015

- Excédent de fonctionnement : 164 566 €
- Excédent d'investissement : 330 609 € dont 200 000 € d'emprunt

Résultat de clôture global : 495 175 €



Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

5. REVERSEMENT PART INDEMNITES : DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que, depuis le 1er février 2016, les dispositions de la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats locaux le contraignent à percevoir l'indemnité maximale pour les fonctions de Maire (soit 1 178,45 € bruts par mois) alors que jusqu'à présent il percevait 760,29 € bruts par mois (670 € net par mois), suite à la délibération du 03 avril 2014 qui précisait une minoration de 35 % pour les indemnités du Maire et des Adjoints. Cette disposition ne s'applique qu'à l'indemnité du Maire. Les adjoints restent sur la minoration de leurs indemnités conformément à la délibération prise en début de mandat.

La loi ne laisse pas la possibilité au Maire de faire délibérer le conseil municipal afin que cette indemnité soit minorée, contrairement aux communes de plus de 1 000 habitants. En conséquence, Monsieur le Maire propose donc de faire un don à la Commune de 350 € par mois payable trimestriellement jusqu'à la fin du mandat. Ce don correspond à 35 % de l'indemnité maximale du Maire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE d'accepter le don de Monsieur le Maire de 350 € par mois (4 200 € par an) payés trimestriellement jusqu'à la fin du mandat.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

6. AMORTISSEMENTS SDEPA : DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a reçu deux factures relatives à la participation communale sur fonds libres et aux frais de gestion des travaux d'enfouissement effectués en 2014 et 2015, mandatée en 2015, du SDEPA respectivement d'un montant de 1 363,68 € l'une portant sur l'enfouissement des réseaux Rue des Cerisiers P5 Larouture et d'un montant de 722,69 € l'autre correspondant à l'extension de l'alimentation souterraine de la Rue du Pré du Roy.

Ces travaux faisant partie du patrimoine de la Commune, il convient de les amortir. Monsieur le Maire propose de fixer la durée d'amortissement à cinq ans compte tenu de la somme des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

FIXE la durée de l'amortissement à cinq ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à amortir les travaux à partir de 2016.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'examen du Budget primitif 2016 ayant été préalablement étudié par la Commission Finances.

- **Le budget de fonctionnement tient compte :**

- ✓ En dépenses :

- Des augmentations de cotisations intercommunales,
- De l'attribution des subventions aux associations

- De la diminution de 35 % des indemnités des Adjoints.
- Du coût de la réforme des rythmes scolaires correspondant à 8 000 €/an.

✓ En recettes :

- De la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (- 19 % par rapport à 2015),
- Du produit attendu des taxes locales 2016 (en augmentation eu égard aux constructions nouvelles)
- Du don à la Commune de 4 200 € par an correspondant à 35 % de l'indemnité du Maire.

• **Le budget d'investissement tient compte :**

✓ En dépenses :

- De la réalisation des projets définis :
 - Projet de réhabilitation de l'école et construction d'un préau
 - Participation financière au futur Centre Incendie et de Secours du Pays de Nay
 - L'investissement concernant les économies d'énergie concernant l'éclairage public
 - L'installation d'un poteau incendie supplémentaire
 - Des travaux de voirie.

✓ En recettes :

- Le FCTVA
- L'excédent d'investissement reporté
- La Taxe d'aménagement des nouvelles constructions
- Les subventions de l'Etat, du Département et la réserve parlementaire concernant les travaux de l'école.

• **Subventions associations :**

Dans un contexte de diminution des recettes et d'augmentation des dépenses, Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée délibérante de maintenir la dotation budgétaire consacrée aux subventions aux associations à 6 000 €.

Après avoir écouté le Maire dans ses explications,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de maintenir à 6000€ les subventions accordées aux associations.

BUDGET PRIMITIF 2016

Investissement

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 734 265,00 € |
| Recettes | 734 265,00 € |

Fonctionnement

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 436 680,00 € |
| Recettes | 436 680,00 € |

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2016 sont votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

8. COMPTES-RENDUS DE COMMISSIONS

a) Compte-rendu du Comité Syndical du SEAPAN du 15/03/2016

Lors de cette séance, le Comité Syndical du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay a voté le Compte de Gestion de l'exercice 2015, le Compte Administratif 2015 ainsi que le Budget Primitif de l'année 2016.

Pour le service assainissement, peu d'investissements sont prévus pour cette année 2016. De même, il n'y aura pas d'emprunt contracté par le SEAPAN cette année.

Jusqu'au 31 décembre 2015, le service eau potable était géré en délégation de service public par le délégataire SAUR. Ainsi, le budget est établi avec une hypothèse de coût de la régie d'eau potable semblable au coût du service lorsque ce dernier était en délégation de service public.

De plus concernant le service d'eau potable, des investissements auront lieu concernant le renouvellement de compteurs.

b) Compte-rendu du Conseil d'école du 08/03/2016

La prochaine sortie de fin d'année scolaire sera organisée le 10 juin 2016 pour une sortie au zoo d'Asson et aux grottes de Lestelle-Betharram.

En ce début d'année, il y a eu deux sorties pédagogiques :

- la première à la Pierre-Saint-Martin du 26 janvier au 29 janvier 2016 pour les élèves de CM1 et de CM2
- la deuxième à Bénéjacq pour les élèves de l'école de Lagos.

Par ailleurs, une rencontre sportive est prévue entre les élèves de maternelle du RPI BEUSTE / LAGOS et ceux de l'école de BORDES.

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée scolaire 2016 - 2017 sont de 105 enfants répartis comme suit :

- ✓ à l'école de LAGOS :
 - Petite section et moyenne section : 22
 - Grande section et CP : 29
- ✓ à l'école de BEUSTE :
 - CE1 et CE2 : 25
 - CM1 et CM2 : 29.

La date du carnaval de l'école a été reportée pour cause d'intempérie au mercredi 23 mars 2016.

Monsieur le Maire remercie le Conseiller Municipal de BEUSTE qui a établi un état des lieux du parc informatique de l'école et qui a mis en service les nouveaux ordinateurs.

c) Réunion avec l'Inspection Académique

Une réunion s'est déroulée le 08 mars 2016 avec Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale et Messieurs les Maires de BEUSTE et de LAGOS. Cette réunion faisait suite au projet de Convention ruralité

présentée le 18 janvier dernier. Cette convention a pour objectif de rénover la carte scolaire et d'encourager la fusion des RPI.

Messieurs les Maires de BEUSTE et LAGOS estiment que le RPI fonctionne parfaitement actuellement avec deux communes. En effet, il y a suffisamment d'enfants et les perspectives des trois prochaines années montrent qu'il n'y aura pas de diminution du nombre d'élèves. De plus, avec trois sites différents, il y aurait un décalage d'une demi-heure pour les transports scolaires.

Après avoir exposé ces éléments à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale a acté notre argumentaire. Ainsi, le RPI de BEUSTE / LAGOS conserverait le périmètre géographique actuel constitué des communes de BEUSTE et de LAGOS.

9. QUESTION DIVERSES

a) Compteur linky

Depuis le mois de décembre 2015, ERDF remplace les compteurs d'électricité par le nouveau compteur communicant linky sur tout le territoire national. Ce remplacement devrait intervenir en 2020 sur la Commune de BEUSTE.

La Commune est dans l'impossibilité de s'opposer à la pose des nouveaux dispositifs de comptage permettant une surveillance en temps réel de la consommation des ménages. En effet, même si la Commune est propriétaire des ouvrages relatifs à la distribution d'électricité, y compris les compteurs, elle a obligation de concéder l'exploitation des réseaux aux entreprises agréées (dont ERDF). De plus, la compétence liée à la distribution d'énergie a été transférée au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, qui a concédé l'exploitation des réseaux aux entreprises agréées par le Ministère compétent.

b) Périmètre de la CCPN

Par arrêté en date du 14 mars 2016, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a étendu le périmètre de la communauté de communes du Pays de Nay aux Communes d'Assat et de Narcastet. Dès lors, ces deux communes intégreront la CCPN au 1^{er} janvier 2017.

c) Haut débit

La Communauté de Communes du Pays de Nay a d'ores et déjà fait une provision de 2 000 000 € pour le haut débit sur le territoire.

d) Comité des fêtes

La prochaine réunion du Comité des fêtes se déroulera le mercredi 30 mars 2016 à 19h00 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 23 h 20.

Le Maire,

Alain VIGNAU

| | | | |
|---------------------------------|--|---------------------|-----------------|
| VIGNAU Alain | | CELLE Sonia | |
| CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia | | CHARBONNEL Patrice | Absent - excusé |
| MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude | | CENDRES Monique | |
| LASSALLE Roger | | DE MOOR Olivier | |
| DOASSANS-CARRÈRE Philippe | | HAILLOT Jean-Michel | |
| ABADIE Jean-Pierre | | LECLÈRE Valérie | |
| BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie | | POUEY Sébastien | Absent - excusé |
| BIRABEN-LOUSTAU Pierre | | | |